SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

à 19h30, à SAINT-AULAYE

Compte Rendu

L'an deux mil vingt-six, le vingt deux septembre.
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de M. D.DESSAIGNE Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026.

PRESENTS : M. D.DESSAIGNE, M. F.GUERIN, M. E.JAVIAL, M. P.MARTIN, Mme C.ROUZEAU, Mme C.DEL PRATO GRAND, M. J.CAILLAUD, M. M.KEROUREDAN, M. N.BALAN, M. G.HENON, Mme C. LOUCHEZ, M. G.GASSION, M. E.MONROUX,

ABSENTS :
Mme F.BRUNEAUD donne procuration à Mr D.DESSAIGNE
Mme C.AIRES donne procuration à MME C.GRAND
Mme V.ROLLAND donne procuration à Mr J.CAILLAUD
Mme S.PUCHE-LEVÊQUE donne procuration à Mr E.MONROUX
M.P.GROS donne procuration à Mme C. LOUCHEZ
M. M.BIELMANN.

Monsieur Le Maire désigne M. P.MARTIN comme Secrétaire de séance.

Il procède au vote du compte rendu du conseil du 23 juin 2026, qui est ACCEPTÉ à l'unanimité.

Préambule :

Il est rappelé que la démission de Mme Myriam CONGOSTE de son mandat de conseillère municipale entraîne de plein droit l'installation du suivant de liste des candidats aux élections municipales, à savoir M. Pascal GROS.
Conformément au Code électoral, les règles de parité s'appliquent différemment selon la nature des mandats : si l'élection au poste d'adjointe (en cas de décision de remplacement) exige impérativement la candidature d'une femme pour respecter la parité du collège des adjoints, la suppléance au siège de conseiller municipal s'effectue strictement dans l'ordre de la liste, sans condition de genre.

1 – Décision relative au remplacement du poste de 4e adjointe au Maire

M. GUÉRIN étant arrivé en cours de séance après l'ouverture du scrutin, n'a pas pris part au vote.

Par courrier reçu le 18 août dernier, Mme CONGOSTE a formulé sa démission de ses fonctions de 4e adjointe et de conseillère municipale. Cette démission a été rendue définitive par l'acceptation des services de la préfecture le 27 août. (cf courrier)

Conformément à l'article L. 2122-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal doit aujourd'hui se prononcer sur le remplacement ou non de la 4e adjointe.

Les modalités du choix et ses conséquences s'établissent comme suit :

- **Procédure de vote :** La décision s'effectue par un vote à bulletin secret, suivi d'un dépouillement dans les règles usuelles.

- Une fois les élus passés dans l'isoloir il est procédé au comptage des enveloppes et au dépouillement par la plus jeune des conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit :

6 votes Pour, 10 votes contre, 1 vote nul

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au remplacement de Madame CONGOSTE Myriam adjointe au maire démissionnaire.
- **PRONONCE** la suppression du poste de 4ième adjointe devenu vacant.
- **CONSTATE** que le nombre d'adjoints au sein du Conseil municipal est ainsi fixé à 5.

M. Éric MONROUX interroge le Conseil municipal sur les modalités de présence des élus pour le scrutin des élections sénatoriales prévues le dimanche suivant.

Il lui est précisé que l'ensemble des grands électeurs titulaires est tenu de participer au vote, à l'exception des suppléants. À ce titre, le Maire rappelle que le statut de démissionnaire de **Mme CONGOSTE** ne la libère pas de son obligation d'électorat : sa présence reste obligatoire sous peine d'une amende réglementaire de 100 €, la démission de son mandat municipal n'impactant pas sa qualité de grand électeur pour ce scrutin *(cf : article L318 du Code électoral français).*

M.GUERIN arrive en séance.

3- Non-remplacement de l'adjointe : délégations de fonctions

La décision retenue étant de ne pas pourvoir ce poste d'adjointe, Mr Le Maire invite les membres du conseil à se porter candidats pour réorganiser les fonctions laissées vacantes par Mme CONGOSTE, il a été proposé ce qui suit :

- Mme Catherine LOUCHEZ est désignée pour être la nouvelle déléguée titulaire auprès des organismes extérieurs et syndicats suivants : petites cités de caractère, fédération départementale des bastides, fédération régionale des bastides,

- Mr Patrick MARTIN est désigné responsable de la commission municipale « patrimoine culture et fleurissement (médiathèque-cinéma-micro folie) ».

- Il est précisé que les délégations de fonctions octroyées par arrêté municipal ne peuvent être redistribuées qu'au profit d'autres adjoints en exercice, *(possibilité d'être en binôme avec un(e) conseiller(e) sur dérogation).*
 La redistribution de ses délégations de fonctions, à savoir : vie culturelle, affaires sociales, animaux, habitats insalubres, cimetière, sera actée par arrêté du Maire. L'assemblée sera immédiatement mise en copie de cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit :

15 votes Pour, 4 abstentions, (dont 2 par procuration)

ACCEPTE les propositions ci-dessus

4- Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF 2025

Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes sur le budget principal, concernant la redevance d'occupation du domaine public pour le concessionnaire de réseaux gaz GRDF pour la somme de 638.00 €, pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'émission d'un titre de **638.00€** pour la RODP de GRDF pour l'année 2026.

5- Redevance d'Occupation du Domaine Public pour ENEDIS (RODP)

Monsieur Le Maire rappelle que la redevance d'Occupation du Domaine Public est due annuellement par le gestionnaire des ouvrages de transport et de distribution d'électricité (ENEDIS).

Il demande au Conseil Municipal d'accepter le versement de la redevance de 245,00 € versée par ENEDIS au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'émission d'un titre de **245.00€** pour la RODP de ENEDIS pour l'année 2026.

6- Décision modificative pour un reliquat de facture de remise en état des pistes DFCI

Mr Le Maire rappelle les travaux effectués par le SMO DFCI24 pour la remise en état des pistes DFCI suite à la tempête 2022, il explique qu'il y a un reliquat de facture à régler qui s'élève à **3674.97€** et qu'il convient de réaliser une DM pour procéder au règlement, il propose ce qui suit :

OPERATION/ARTICLE	DÉSIGNATION	Dépenses investiss-t diminution	Dépenses investiss-t augmentation
205/2152	Aménagement urbain	-3 675,00	
2041583	tx DFCI/groupement d'intérêt national		+ 3 675,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la décision modificative telle qu'énoncée ci dessus.

7- Modernisation de l'éclairage public avec le SDE secteur du Moudelou et Allée des Muriers

Mr Le Maire rappelle que dans le cadre de la convention de modernisation de l'éclairage public signé avec le SDE 24 en 2022, ayant pour finalité, des économies d'énergie et donc un allègement des factures d'électricité, cette convention avait entre autres pour mission d'annualiser les dépenses sur 5ans il convient cette année d'inscrire les travaux du secteur 11 qui correspond au site du Moudelou et de l'Allée des Mûriers.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SDE24 prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage)
 pour un **montant HT de 16 354.60 €**
 pour un **montant TTC de 19 625.52 €**

Mr Le Maire précisera que le SDE24 participe à hauteur de 35% de la dépense HT soit 5 724.11€ soit un reste à charge pour la commune de 10 630.49 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition ci dessus.

8- Gestion des collections de la médiathèque autorisation d'élimination et de désherbage

Monsieur le Maire explique qu'afin de garantir la qualité, l'actualité et la lisibilité de l'offre documentaire de la médiathèque municipale, il convient de procéder régulièrement à des opérations de « désherbage », c'est-à-dire au retrait définitif des collections, des ouvrages détériorés, obsolètes ou hors d'usage.

Aujourd'hui, un certain nombre de documents (livres, périodiques, CD, DVD) sont physiquement trop usés, contiennent des contenus obsolètes ou **ne sont plus consultés ni empruntés par les usagers depuis plusieurs années**. Leur maintien en rayon encombre inutilement l'espace et nuit à l'attractivité des fonds.

Un élu s'interroge sur les modalités d'information du public concernant la mise en vente de livres ou d'ouvrages déclassés. Monsieur le Maire indique que cette vente pourra être organisée sur un stand dédié lors du marché de Noël, tandis que les abonnés de la médiathèque seront prévenus directement par les agents.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de sa réticence face à la destruction physique d'ouvrages, estimant qu'il est préférable et plus respectueux de les déposer dans les boîtes à livres de la commune. Il est précisé que cette démarche d'élimination ne concerne pas les ouvrages récupérés par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), mais cible en priorité les magazines et périodiques issus des abonnements de la médiathèque. Enfin, Monsieur le Maire souligne qu'une vigilance particulière sera observée quant au tri des documents destinés à être éliminés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à :

1. **Valider la procédure de désherbage** régulière des documents réformés.
2. **Déterminer le sort des ouvrages retirés** selon leur état :

- Les articles déclassés sont vendus au public au tarif unique de 1€, si le conseil municipal le souhaite il est possible de modifier ce tarif.
- Recyclage ou destruction physique pour les documents trop dégradés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le désherbage des collections et ouvrages détériorés, obsolètes ou hors d'usage, sans modifier le tarif de revente à 1€.

9-Don d'un corbillard

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un très ancien corbillard hippomobile a été découvert dans une grange appartenant à la commune.

Cet objet, témoin de l'histoire locale et du patrimoine funéraire de la commune, n'a plus aucune utilité d'usage pour les services municipaux. Son état nécessite des mesures de conservation ou de restauration que la commune n'est pas en mesure d'assurer directement.

M. le Maire précise que ce bien meuble relève du **domaine privé de la commune**. Afin de garantir sa sauvegarde, sa valorisation culturelle et sa présentation au public, il est proposé de céder ce corbillard à titre gratuit (don) au **Musée du Corbillard et de l'Attelage au lieu-dit Minguet à Cazes-Mondenard, en Tarn et Garonne**, qui s'engage à en assurer la restauration et la conservation.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, cette cession gratuite est justifiée par un **motif d'intérêt général**, à savoir la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel local.

Une discussion s'engage entre Le Maire et les élus. Plusieurs membres du Conseil municipal expriment leurs regrets quant au départ de cet objet patrimonial, soulignant qu'il s'agit d'une part de la mémoire collective de Saint-Aulaye-Puymangou.

Tout en partageant cet attachement, Monsieur le Maire précise que le véhicule est actuellement stocké dans les locaux des services techniques, où il occupe une place importante et gênante. Interrogé sur l'éventualité d'une restauration, le Maire indique qu'aucun devis n'a été réalisé en raison de la technicité des réparations requises (essieux défaillants, bois cintrés) et de l'absence d'entreprises spécialisées dans le secteur. Il ajoute que si la décision de don est rejetée par le Conseil, l'équipement restera sur place, mais qu'il conviendra alors de lui trouver un autre lieu de stockage et d'envisager sa remise en état. Il rassure l'assemblée en confirmant que si le don au musée est maintenu, la provenance de la commune sera explicitement mentionnée sur une plaque de présentation.

À titre consultatif, la parole est accordée au public. Un intervenant signale l'existence de deux jeunes habitants à Festalemps qui collectent et restaurent du matériel ancien.

Sensible à cette piste locale permettant de valoriser ce patrimoine sur le territoire, le Conseil municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de **reporter la délibération relative au don au musée** afin de prendre contact au préalable avec ces passionnés locaux.

Questions diverses

Information sur la dissolution de l'association « FOCUS »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la dissolution de l'association « FOCUS », organisatrice du salon de la photo biennal. Tout en regrettant de ne pas avoir été informé en amont de cette décision avant la réception du courrier, il déplore la perte d'un acteur associatif qui contribuait activement à la vie culturelle et aux animations de la commune.

M. Éric MONROUX intervient pour apporter des précisions sur les motifs de cette cessation d'activité. Il indique que la responsable de l'association se trouve dans l'impossibilité de poursuivre ses fonctions en raison des graves soucis de santé de son époux. Il ajoute que l'intéressée avait préalablement pris contact avec les services municipaux pour faire part de l'arrêt des activités.

M. Éric JAVIAL, adjoint en charge des associations, indique qu'il n'avait reçu aucune notification officielle avant l'arrivée du courrier. Tout en soulignant la délicatesse de la situation personnelle de la présidente, il précise qu'il prendra contact avec elle afin de faire le point et d'évaluer la possibilité d'une reprise ou d'une transmission de l'association à d'autres bénévoles.

Labellisation « Sport et Handicap » du Saint-Aulaye Judo-Club et travaux de la salle de musculation

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la labellisation régionale « Sport et Handicap » a été officiellement attribuée au Saint-Aulaye Judo-Club. Il précise qu'au cours de la période estivale, les services du Département chargés des sports et du handicap se sont rendus sur place pour évaluer la structure et ont validé cette reconnaissance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que M. JAVIAL a assuré le suivi du chantier de rénovation de la salle de musculation, confié à une jeune entreprise locale. Il exprime sa grande satisfaction quant à la qualité des travaux réalisés. M. JAVIAL ajoute qu'à l'issue de ce chantier, le jeune entrepreneur s'est lui-même inscrit comme adhérent au sein du club.

Bilan de la Foire de la Latière (Édition de septembre)

À la demande de Monsieur le Maire, Mme ROUZEAU présente le bilan de la dernière édition de la Foire de la Latière. Elle souligne la très belle réussite de l'événement, qui a bénéficié d'une météo favorable et d'une importante affluence de visiteurs.

Elle tient néanmoins à alerter l'assemblée sur les difficultés majeures rencontrées lors de la phase d'organisation. Mme ROUZEAU fait part de la lourdeur et du durcissement constants des contraintes réglementaires imposées par les services vétérinaires départementaux, rendant la gestion administrative, du cheptel et des animaux, extrêmement complexe.

Elle souligne la fermeté et la grande maîtrise professionnelle de l'équipe du secrétariat de mairie ainsi que des bénévoles face aux tensions et aux exigences formulées par ces services durant la semaine de préparation. Mme ROUZEAU indique que la sévérité croissante de ces contrôles fait peser, à terme, un risque d'interdiction ou de disparition de la présentation des animaux (bovins, ovins, volailles) lors des futures éditions.

Malgré ce contexte éprouvant et décourageant, elle réaffirme la pleine détermination de la municipalité et de l'association des *Compagnons de la Latière* à défendre et maintenir cette manifestation traditionnelle.

Poursuivant le bilan de la foire, Monsieur le Maire salue l'excellente édition de cette année, marquée par des animations de qualité, notamment la présentation de troupeaux de ovins et des démonstrations de travail de chiens de berger. Il remercie chaleureusement les restaurateurs pour la qualité des repas d'exception servis sur place tout au long de la journée.

Il souligne également la tenue d'une conférence animée par la Chambre d'agriculture, organisée dans le cadre de l'élargissement de la zone pastorale en Périgord.

Courrier de remerciements de la Principale du collège

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la municipalité par Madame la Principale du collège. Celle-ci exprime ses chaleureux remerciements à la commune pour le soutien financier apporté chaque année sous forme de subvention.

Elle précise que cette aide a permis de doter l'ensemble des élèves licenciés de l'association sportive de maillots aux couleurs de l'établissement, ainsi que de financer une sortie surprise de fin d'année destinée à valoriser l'engagement et l'investissement des collégiens.

Préparation de l'événement « Châteaux en fête 2027 »

Dans la perspective de l'édition 2027 de l'événement « Châteaux en fête », Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de concertation sera prochainement organisée avec les propriétaires de châteaux et de belles demeures du secteur.

L'objectif est de concevoir un circuit touristique permettant d'enchaîner les visites sur une journée ou un week-end, afin d'accorder une visibilité accrue et un impact fort à cette manifestation patrimoniale sur notre territoire.

Bilan des manifestations estivales

À la demande de Monsieur le Maire, M. Eric JAVIAL dresse le bilan de deux manifestations organisées, par la commune, durant la période estivale :

- **Marché gourmand du 23 juillet :** La manifestation a rencontré un vif succès avec une fréquentation importante et une météo favorable. M. JAVIAL indique avoir modifié le lieu habituel de l'événement en l'installant sur la Place du Champ de Foire plutôt que derrière le château. Bien que les avis de la population aient été partagés sur ce changement de site, le bilan global reste très positif.
- **Concert « Rockin24 » d'août :** Organisé en partenariat avec une association de Ménesplet, cet événement proposait un concert de très haut niveau technique et artistique (sonorisation assurée par des professionnels intervenant notamment à l'Arkéa Arena de Bordeaux), avec la participation exceptionnelle de M. Farid MEDJANE, ancien batteur du groupe TRUST. Malgré la qualité remarquable du spectacle, l'affluence est restée modérée en raison d'une forte concurrence événementielle ce week-end-là.

Échanges sur l'implication des comités des fêtes locaux

M. Éric JAVIAL exprime ses regrets quant au manque d'implication des deux comités des fêtes de la commune (*Eulalie Festif* et *Saint-Aulaye en Fête*), contraignant la municipalité à se substituer à eux pour l'organisation des animations. Interrogé sur ces structures, il précise que bien qu'elles ne sollicitent aucune subvention communale, leur niveau de proposition reste très faible. Il lui est répondu par l'assemblée que l'association *Eulalie Festif* demeure néanmoins très investie dans la vie locale à travers la tenue du marché de Noël, du réveillon, de représentations théâtrales et d'animations pour enfants.

Courrier de l'association « Eulalie en Scène » et attribution de salle

M. Éric MONROUX donne lecture d'un courrier adressé par l'association *Eulalie en Scène*, désormais totalement indépendante d'Eulalie Festif. L'association y rappelle son investissement bénévole et régulier sur le territoire (Téléthon, APE pour Noël, trois représentations annuelles à Saint-Aulaye, interventions à l'EHPAD) tout en soulignant ses conditions de travail devenues très précaires (répétitions chez des particuliers, dans une grange puis un garage non chauffé) et son besoin d'un espace de stockage pour ses décors. Les comédiens sollicitent l'attribution de la salle initialement dédiée au théâtre, occupée jusqu'alors par le dispositif *Micro-Folie*.

M. Éric JAVIAL confirme que le maintien du projet *Micro-Folie* dans ces locaux ne devait être que temporaire. Le projet de déplacement ayant été abandonné, il émet un avis favorable à ce que cette salle soit restituée à la troupe de théâtre, saluant leur grande capacité d'adaptation artistique. Néanmoins il précise que la décision finale devra être soumise à l'étude au sein du conseil.

Demande des sapeurs-pompiers pour le Téléthon

M. Éric MONROUX relaye une demande formulée par le centre de secours dans le cadre de l'organisation du Téléthon : les pompiers sollicitent la mise à disposition d'une salle au sein du bâtiment *Rosa Bonheur* afin d'assurer l'hébergement nocturne des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

Présentation de la journée « Octobre Rose »

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Marilyn PASQUIS**, qui présente le programme de la journée d'action organisée dans le cadre d'« Octobre Rose » par l'association *L'Équipage de la Bastide*, dont elle est membre.

Elle explique que cette journée complète de solidarité, menée au profit de la *Ligue contre le Cancer* et de l'association *RoseUp*, réunira plusieurs acteurs associatifs de la commune autour de différentes animations :

- **Une marche solidaire** traditionnelle d'environ 7 km organisée le matin ;
- **Un repas convivial** préparé et servi par l'association des *Donneurs de sang de Saint-Aulaye* ;
- **Une vente de crêpes** proposée tout au long de la journée par l'association *Ostal Numérique* ;
- **Un grand jeu de piste (Cluedo géant)** à travers la commune, invitant les participants à retrouver le voleur du grand nœud rose.

Monsieur le Maire salue cette belle initiative inter-associative au service d'une cause noble.

Illumination de Noël et festivités de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle qu'une soirée festive sera organisée le **12 décembre** à l'occasion du lancement des illuminations de Noël. Cet évènement sera marqué par l'installation d'un grand sapin sur l'esplanade de la mairie et, sous réserve de conditions météorologiques favorables, par un feu d'artifice.

Bilan du Salon du Pastel et vie associative

Monsieur le Maire dresse un bilan très positif du **Salon du Pastel**, qui s'est déroulé tout au long de l'été et a attiré environ **4 500 visiteurs**, saluant un cru exceptionnel marqué par la grande qualité des œuvres présentées. Il souligne également la visite remarquée d'Ingrid Betancourt, accompagnée de sa mère, qui s'est dite ravie de sa venue et a fait l'acquisition de plusieurs œuvres lors de ce moment de convivialité.

Intervenant à la suite, M. Éric MONROUX aborde la question du tissu associatif et de l'avenir de l'association organisatrice du salon du Pastel. Il alerte l'assemblée sur la difficulté de la transition à venir : en raison de graves problèmes de santé, M. CAILLAT quitte l'association. M. MONROUX rappelle l'ampleur de cette manifestation, qui demande près d'une année de préparation, Mr Le Maire approuve et souligne ses retombées économiques majeures pour la commune (hôtels, chambres d'hôtes, campings, restaurants et petits commerces).

Annonce du Salon du livre

Poursuivant sur les manifestations culturelles, Monsieur le Maire rappelle qu'un **Salon du livre** est programmé le **3 octobre**, et cite plusieurs auteurs qui y seront présents.

Projet d'aménagement en matière de logement (Première approche)

Monsieur le Maire donne la parole à M. GUÉRIN, premier adjoint, qui souhaite aborder un dossier lié à l'habitat. Il indique que la commune a été contactée par un bureau d'études basé à Périgueux, spécialisé dans l'acquisition et la revente de foncier.

Le projet présenté consiste à acquérir des terrains pour y implanter des « mini-maisons » (*tiny houses*) entièrement équipées, destinées à la location pour des personnes seules ou des couples, sur des parcelles d'une superficie de 300 à 500 m². M. Guérin précise qu'il s'agit pour l'instant d'une simple prise de contact et d'une première approche sans engagement à ce stade.

Avancement du dossier Voirie et soutien de l'ATD

M. GUÉRIN, premier adjoint, fait un point de situation sur l'avancement du dossier voirie. Il informe l'assemblée de la venue d'un technicien de l'Agence Technique Départementale (ATD) afin d'évaluer les besoins de la commune.

Dans ce cadre, il a été demandé à Mme ROUZEAU et M. GUÉRIN d'établir un inventaire prioritaire des voies communales nécessitant des interventions. Le technicien de l'ATD doit revenir prochainement sur le terrain pour sillonner les routes à réhabiliter en urgence. L'agence apportera ainsi son soutien technique à la commune pour l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement de voirie.

Remerciements suite à un décès

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal a reçu les remerciements de Mme DUPUY, formulés à la suite du décès de son époux. Il rappelle qu'une composition florale avait été offerte au nom du Conseil municipal en hommage au défunt.

L'ordre du jour étant épuisé La date du prochain conseil municipal est fixé au 20 octobre 2026, à 19h30

À la rédaction du compte rendu la date du conseil a été reportée au 10 novembre 19h30,

La séance est levée à 21h45